L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 MAI 1850.

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE, No. 88, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 8 MAI.

La Cour du Maire.—Nous avons déjà signalé le vice qui ôte toute valeur à la dernière loi de la Législature créant une cour municipale sous le titre de *Cour du Maire*. On devait penser que c'était une erreur du copiste et que la loi ne limitait pas la juridiction du tribunal aux délits punissables par un an de prison et mille piastres d'amende, puisque les délits les plus ordinaires sont punis par un maximum de deux années de prison. On a songé alors à s'adresser au greffier de la Chambre des Représentans, et M. Layet vient, dans une lettre datée de Bâton-Rouge, 3 mai, de lever tous les doutes. Il n'y a pas eu d'erreur. Le bill rapporté par le comité judiciaire porte littéralement que la Cour du Maire prendra connaissance des affaires criminelles qui entraînent pour toute pénalité un an de prison et mille piastres d'amende.

Conseil-General.—Le rapport de la première séance du nouveau Conseil-Général nous a été remis hier par M. Walton, secrétaire. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Conseil de la 3me municipalité—Voici la composition des comités permanens du Conseil de la 3me Municipalité:

Finances—MM. Claiborne, Boulet et Bruneau.
Contrôle—MM. Wiltz, Dodard et Deno.
Réclamations—MM. Hérès, Hooper et Pasley.
Police—MM. Hernandez, Hérès, Weisheimer et Bruneau.
Maison de travail—MM. Boulet, Pasley et Dodard.
Incendies—MM. Bruneau, Deno et ——
Judiciaire—MM. Claiborne, Hooper et Hernandez.
Affaires non-terminées—MM. Dodard, Weisheimer et Boulet.
Salubrité—MM. Vandergriff, Page et Soria.
Ecoles publiques—MM. Dodard, Hooper, Wiltz et Bruneau.

Alger—Le jury de police d'Alger s'est réuni lundi soir pour nommer ses officiers. Voici les nominations qui ont été faites—E. W. Hook, trésorier; N. Bernoudy, syndic et collecteur des taxes de paroisse; P. S. Warfield, avocat et secrétaire; S. S. Torry et E. Conrad, instituteurs à l'école publique de Duvergébourg; Mlle. Rogers, institutrice, et M. Whitall professeur, à l'école de Belleville.

Elections de Lafayette.—Une élection a eu lieu avant-hier à Lafayette pour la désignation des aldermen et officiers de la ville. Voici le résultat du scrutin:

Aldermen, 1er ward.—Stephenson et Hoffman; 2e ward—Dewees et Vaught; 3e ward—Wood et Vennard; 4e ward—Burke et Budde; 5e ward—Haie et Cruland.
Trésorier.—J. N. Philips.
Voyer.—Hugh Grant.
Avocat de la ville.—J. B. Cotton.
Capitaine du port de l'Etat.—David Adams.
Imprimeur.—L. Latham.
Contrôleur.—T. Tucker.
Capitaine du port de la ville.—J. Tain.
Commissaire de la police du jour.—A. Litters.
Commissaire des rues.—J. Joles.
Capitaine de la garde de nuit.—S. Caldwell.
Collecteur de taxes.—B. Stehle.

Theatre d'Orleans—Jeudi nous ramènera le *Prophète* dont les représentations ont dû être suspendues il y quelques semaines. L'œuvre grandiose de Meyerbeer couronnera dignement la fin de la saison théatrale. Encore quelques soirées et les portes du Théâtre d'Orléans se ferment. Que le public et les habitués se le disent.

Rassemblement illegal.—Lundi soir la police de la 1re municipalité a fait une descente dans une maison où se tenait un rassemblement de personnes de couleur libres et d'esclaves. Sept ou huit de ces derniers et une dizaine des premiers ont été arrêtés.

Vol—Un individu nommé Patrick Oates, accusé de vol, a été interrogé hier par le recorder Baldwin et envoyé devant la 1re Cour de District.

M. Médéric est venu nous dire que le triste accident dont nous avons parlé hier est l'œuvre d'un jeune ouvrier d'environ seize ans: il s'amusait à faire partir des capsules avec un vieux fusil-canne rouillé, et probablement chargé depuis plusieurs années. La balle est entrée un peu au dessous de l'œil, et n'a pu être extraite; et l'amusement de cet étourdi va, sans aucun doute, couter la vie à une femme de vingt-six ans, mère de plusieurs enfants!....

Les malheurs de ce genre sont bien fréquents. Les journaux en signalent tous les jours de nouveaux exemples, et cependant nous voyons partout des enfants, grands et petits, jouer imprudemment avec les armes à feu.

Bureau des terres publiques.—On écrit de Washington que M. John Wilson, attaché au Bureau Général des Terres, a reçu du département l'ordre de se rendre à la Louisiane pour prendre connaissance de la manière dont le Bureau de cet Etat a été dirigé depuis quatre ans. Il paraît que des plaintes ont été adressées a Washington.

CONGRES.

Senat, 29 avril.—La séance est consacrée à la discussion du bill relatif à une concession de terres.

Chambre des Représentans—Le bill faisant une concession de terres aux officiers et aux soldats de la guerre de 1812, 1813, 1814 et 1815, des guerres de 1811 contre les Indiens, de la guerre des Séminoles de 1835, 1836, &c, et de la guerre de 1792 à 1795 dirigée par le général Wayne, est mis à l'ordre spécial du jour du troisième mardi de juin et des séances subséquentes jusqu'à ce que la Chambre se prononce sur le projet de loi. La suspension du règlement est accordée par 137 voix contre 27.

Sur motion de M. Wentworth, la Chambre accorde par 145 voix contre 14 la suspension du règlement pour permettre la présentation d'une résolution nommant un comité spécial de neuf membres pour prendre tous les renseignemens relatifs au contrat de l'imprimeur, &c.

La résolution passe.

[illegible] de M. Thompson, de la Pennsylvanie, [illegible] la suspension du règlement, la Chambre [illegible] constitue en comité général et continue [illegible] sur le bill du recensement.

[illegible] de la Pennsylvanie, MM. Clark, [illegible] se prononcent pour des statistiques [illegible] le gouvernement, disent-ils, a le [illegible] recueillir toutes les données qui sont [illegible] éclairer le peuple sur l'état de l'Union.

[illegible] Kaufman et Woodward déclarent que le gouvernement n'a pas ce droit. La [illegible] ne parle que du recensement [illegible] la base de la représentation. Si des statistiques sont nécessaires, chaque Etat peut les fournir.

Le comité se dissout et la Chambre s'ajourne.

Sénat, 30 avril.—M. Seward présente un grand nombre de petitions pour l'abolition de l'esclavage.

M. Foote présente les lettres de créance de son collègue l'hon. Jefferson Davis, réélu sénateur du Mississipi pour six ans, à partir du 4 mars.

M. Hunter, du comité de finances, rapporte un bill relatif à la Monnaie. Ce bill est très important en ce qu'il facilitera l'échange de la poudre ou du minerai d'or contre des espèces monnayées. Il passe.

Le Sénat reprend la délibération du bill qui fait une concession à l'Illinois pour la construction d'un chemin de fer.

Chambre des Représentans—Le speaker annonce que le comité chargé de s'occuper de la question de l'impression [illegible] de MM. Wentworth, Ashmun, [illegible] Ort, Chandler et Cabell.

[illegible]

La portion du rapport du bureau des patentes relative à l'agriculture est reçue et référée au comité des patentes.

Election de la Virginie.—Un sénateur whig a été élu dans le district de Loudoun, et on croit que le candidat du même parti a également triomphé dans le district sénatorial de Norfolk. Dans le district de Hanovre le candidat démocrate a dû l'emporter. Les choses resteront donc dans le même état que par le passé. La législature sera évidemment locofoco et la majorité de nos adversaires ne sera pas moins considérable que celle de l'année dernière. On sait qu'un sénateur au Congrès des Etats-Unis doit être élu par les Chambres.

L'Est de l'Etat s'est prononcé à une forte majorité pour une convention; le vote de l'Ouest pourrait encore cependant donner au résultat un caractère négatif.

La Georgie et la Convention de Nashville—Nous trouvons dans les journaux de la Georgie le résultat officiel de l'élection des délégués à la Convention de Nashville. Une grande moitié des comtés s'est abstenu de voter. Il n'a été reçu dans tout l'Etat que 3,722 voix, c'est-à-dire moins d'un vingt cinquième des suffrages.

Accidents—Un triste accident est arrivé à New-York le 29 de ce mois. Des ouvriers travaillaient à enlever des décombres dans Front street, lorsqu'un mur s'est écroulé. L'un d'eux a été tué et deux autres grièvement blessés. Dix sont restés ensevelis sous l'énorme masse de briques. Le maire a immédiatement envoyé des travailleurs sur le théâtre de l'accident pour chercher, s'il était possible, à sauver quelques-uns des malheureux, mais on pensait qu'ils avaient tous péri.

Un autre accident de ce genre arrivait presque en même temps dans une autre partie de la ville. Le plancher d'un second ou d'un troisième étage s'est effondré et a blessé cinq hommes qui travaillaient au-dessous.

Explosion du Wayne—Nous trouvons dans les journaux de Baltimore des détails sur l'explosion du bateau à vapeur *Anthony Wayne*. Les chaudières du navire ont sauté en face de la ville de Vermillion. Trente-cinq à quarante passagers ont péri.

Le professeur Webster—Les avocats du professeur Webster, condamné pour meurtre à la peine capitale, font en ce moment tous leurs efforts pour obtenir un nouveau jugement. Ils se fondent sur un vice de forme qu'ils croient avoir découvert dans l'ordre de la cour municipale.

Les réfugiés hongrois.—Le gouverneur Ujhazy et les autres refugiés hongrois qui ont obtenu une concession de terres dans l'Iowa, sont arrivés à Cincinnati le 25 avril et ont quitté cette ville le lendemain pour se diriger vers le lieu de leur destination.

Singulier suicide.—Un individu nommé William Ward a eu la singulière idée de se pendre en présence de sa femme que des souffrances aiguës tenaient clouée au lit. Celle-ci ne pouvant faire un seul mouvement s'est mise à crier de toutes ses forces, mais lorsque les voisins sont accourus, il était trop tard, le malheureux Ward avait rendu l'âme.

Bermudes—Nous trouvons dans les journaux de Charleston quelques avis assez récens des Bermudes.

La chaloupe du brick américain *Moreo*, mouillé dans le port de St George, avait été envoyée avec six hommes au milieu d'une forte bourrasque pour exécuter une manœuvre. L'embarcation soulevée par une vague énorme a chaviré. Quatre matelots ont regagné le bâtiment, mais les deux autres ne sachant pas nager allaient périr, lorsque le second s'est élancé à la mer du pont du navire, a saisi les deux naufragés et les a soutenus sur l'eau jusqu'à ce qu'un canot vint les recueillir.

Il y a eu à la hauteur de Demerara un abordage entre le steamer anglais *Eagle* et la goëlette *Toy*. La goëlette prise par le travers à la suite d'une fausse manœuvre a sombré immédiatement. Sur trente-cinq personnes qui se trouvaient à bord, dix-sept ont péri.

Nassau.—Par un arrivage récent, il a été reçu à Charleston des avis de Nassau jusqu'au 21 mars. Le dernier ouragan qui s'est fait sentir dans l'île a renversé une centaine de maisons à Nassau. La perte est évaluée à $20,000.

L'assemblée générale a clos sa session le 18 avril. Plusieurs bills importans ont été votés et ont reçu la sanction royale. L'une de ces lois met une somme de sept cents livres sterling à la disposition de ceux qui ont souffert par l'ouragan. La perception des droits sur les fruits de la colonie a été suspendue pendant un an, et l'on commence à espérer que ces droits seront entièrement abrogés.

Plusieurs navires de sauvetage sont entrés dans le port de Nassau avec des colis avariés pris du *Champlain*, qui était parti de New-York pour la Nlle-Orléans, et qui s'est perdu près des barres d'Isaac.

Le lait en Californie—La Californie peut être sous certains rapports une nouvelle terre promise, mais il n'y coule pas des ruisseaux de miel. L'*Alta California*, journal publié à San Francisco, nous apprend qu'il y a dans cette ville des gens qui vendent audacieusement du lait bien qu'au vu et au su de tout le monde ils ne possèdent pas à eux tous une seule vache. Ce lait est tout simplement une drogue blanchâtre dans laquelle domine principalement du plâtre et de la cervelle. Cet affreux composé se débite facilement et figure sur la plupart des tables californiennes les plus riches.

FEUILLETON.

Mémoires D'OUTRE-TOMBE.

COURSE DANS PARIS.—LE GÉNÉRAL DUBOURG.—CÉRÉMONIE FUNÈBRE SOUS LES COLONNADES DU LOUVRE.—LES JEUNES GENS ME RAPPORTENT A LA CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30 au matin, ayant reçu le billet du grand référendaire qui m'invitait à la réunion des pairs, au Luxembourg, je voulus apprendre auparavant quelques nouvelles. Je descendis par la rue d'Enfer, la place St-Michel et la rue Dauphine. Il y avait encore un peu d'émotion autour des barricades ébréchées. Je comparais ce que je voyais au grand mouvement révolutionnaire de 1789, et cela me semblait de l'ordre et du silence: le changement des mœurs était visible.

Au Pont-Neuf, la statue d'Henri IV tenait à la main, comme un guidon de la Ligue, un drapeau tricolore. [illegible] en regardant le [illegible]: "Tu n'aurais pas fait cette bêtise-là, mon vieux." Des groupes étaient rassemblés sur le quai de l'Ecole; j'aperçois de loin un général et deux aides de camp également à cheval. Je m'avançai de ce côté. Comme je fendais la foule, mes yeux se portaient sur le général: ceinture tricolore par-dessus son habit, chapeau de travers, renversé en arrière, corne en avant. Il m'avise à son tour et s'écrie: "Tiens, le vicomte!" Et moi, surpris, je reconnais le colonel ou capitaine Dubourg, mon compagnon de Gand, lequel allait pendant nos Cent-Jours à Paris prendre les villes ouvertes au nom de Louis XVIII, et nous apportait, ainsi que je vous l'ai raconté, la moitié d'un mouton pour dîner dans un bouge, à Arnouville. C'est cet officier que les journaux avaient représenté comme un austère soldat républicain à moustaches grises, lequel n'avait pas voulu servir sous la tyrannie impériale, et qui était si pauvre qu'on avait été obligé de lui acheter à la friperie un uniforme râpé du temps de La Réveillière-Lepaux. Et moi de m'écrier: "Eh! c'est vous! comment...." Il me tend les bras, me serre la main sur le cou de Flanquine; on fit cercle: "Mon cher, me dit à haute voix le chef militaire du gouvernement provisoire, en me montrant le Louvre, ils étaient là dedans douze cents: nous leur avons flanqué des pruneaux dans le derrière! et de courir, et de courir!...." Les aides-de-camp de M. Dubourg éclatent en gros rires, et la tourbe de rire à l'unisson, et le général de piquer sa rosse qui caracolait comme une bête éreintée, suivie des deux autres Rossinantes glissant sur le pavé et prêtes à tomber sur le nez, entre les jambes de leurs cavaliers.

Ainsi, superbement emporté, m'abandonna le Diomède de l'Hôtel-de-Ville, brave d'ailleurs et spirituel. [illegible]

demandait-on de toutes parts. Et quand ceux qui l'entouraient avaient répondu: "C'est le général Dubourg. Vive le général Dubourg!" criait le peuple, devant qui ce nom n'avait jamais retenti.

Un autre spectacle m'attendait à quelques pas de là: une fosse était creusée devant la colonnade du Louvre; un prêtre, en surplis et en étole, disait des prières au bord de cette fosse: on y déposait les morts. Je me découvris et fis le signe de la croix. La foule silencieuse regardait avec respect cette cérémonie, qui n'eût rien été si la religion n'y avait comparu. Tant de souvenirs et de réflexions s'offraient à moi, que je restai dans une complète immobilité. Tout à coup je me sens pressé: un cri part: "Vive le défenseur de la liberté de la presse!" Mes cheveux m'avaient fait reconnaître. Aussitôt des jeunes gens me saisissent et me disent: "Où allez-vous? nous allons vous porter." Je ne savais que répondre; je remerciais; je me débattais; je suppliais de me laisser aller. L'heure de la réunion à la chambre des pairs n'était pas encore arrivée. Les jeunes gens ne cessaient de crier: "Où allez vous! où allez-vous?" Je répondis au hasard: "Eh bien, au Palais-Royal!" Aussitôt j'y suis conduit aux cris de: Vive la Charte! vive la liberté de la presse! vive Chateaubriand! Dans la cour des Fontaines, M. Barba, le libraire, sortit de sa maison et vint m'embrasser.

Nous arrivons au Palais Royal; on me bouscule dans un café sous la galerie de bois. Je mourrais de chaud. Je réitère à mains jointes ma demande en rémission de ma gloire: point; toute cette jeunesse refuse de me lâcher. Il y avait dans la foule un homme en veste à manches retroussées, à mains noires, à figure sinistre, aux yeux ardents, tel que j'en avais tant vu au commencement de la révolution: il essayait continuellement de s'approcher de moi, et les jeunes gens le repoussaient toujours. Je n'ai su ni son nom, ni ce qu'il me voulait.

Il fallut me résoudre à dire enfin que j'allais à la chambre des pairs: Nous quittâmes le café; les acclamations recommencèrent. Dans la cour du Louvre diverses espèces de cris se firent entendre: on disait: "Aux Tuileries! aux Tuileries!" les autres: "Vive le premier consul!" et semblaient vouloir me faire l'héritier de Bonaparte républicain. Hyacinthe, qui m'accompagnait, recevait sa part des poignées de main et des embrassades. Nous traversâmes le pont des Arts, et nous prîmes la rue de Seine. On accourait sur notre passage; on se mettait aux fenêtres. Je souffrais de tant d'honneurs, car on m'arrachait les bras. Un des jeunes gens qui me poussaient par derrière passa tout à coup sa tête entre mes jambes et m'enleva sur ses épaules. Nouvelles acclamations; on criait aux spectateurs dans la rue et aux fenêtres: "A bas les chapeaux! vive la Charte!" et moi je répliquais: "Oui, messieurs, vive la Charte! mais vive le Roi!" On ne répétait pas ce cri, mais il ne provoquait aucune colère. Et voilà comme la partie était perdue! Tout pouvait encore s'arranger, mais il ne fallait présenter au peuple que des hommes populaires: dans les révolutions, un nom fait plus qu'une armée.

Je suppliai tant mes jeunes amis qu'ils me mirent enfin à terre. Dans la rue de Seine, en face de mon libraire, M. Lenormant, un tapissier offrit un fauteuil pour me porter; je le refusai et j'arrivai au milieu de mon triomphe dans la cour d'honneur du Luxembourg. Ma généreuse escorte me quitta alors après avoir poussé de nouveaux cris de Vive la Charte! Vive Chateaubriand! J'étais touché des sentimens de cette noble jeunesse: j'avais crié vive le Roi au milieu d'elle, tout aussi en sûreté que si j'eusse été seul enfermé dans ma maison; elle connaissait mes opinions; elle m'amenait elle-même à la chambre des pairs, où elle savait que j'allais parler et rester fidèle à mon roi; et pourtant c'était le 30 juillet, et nous venions de passer près de la fosse dans laquelle on ensevelissait les citoyens tués par les balles des soldats de Charles X!

RÉUNION DES PAIRS.

Le bruit que je laissais en dehors contrastait avec le silence qui régnait dans le vestibule du palais du Luxembourg. Ce silence augmenta dans la galerie sombre qui précède les salons de M. de Sémonville. Ma présence gêna les vingt-cinq ou trente pairs qui s'y trouvaient rassemblés: j'empêchais les douces effusions de la peur, la tendre consternation à laquelle on se livrait. Ce fut là que je vis enfin M. de Mortemart. Je lui dis que, d'après le désir du roi, j'étais prêt à m'entendre avec lui. Il me répondit, comme je l'ai rapporté, qu'en revenant il s'était écorché le talon: il rentra dans le flot de l'Assemblée. Il nous donna connaissance des ordonnances, comme il les avait fait communiquer aux députés par M. de Sussy. M. de Broglie déclara qu'il venait de parcourir Paris; que nous étions sur un volcan; que les bourgeois ne pouvaient plus contenir leurs ouvriers; que si le nom de Charles X était seulement prononcé, on nous couperait la gorge à tous, et qu'on démolirait le Luxembourg comme on avait démoli la Bastille: "C'est vrai! c'est vrai!" murmuraient d'une voix sourde les prudens, en secouant la tête. M. de Caraman, qu'on avait fait duc, apparemment parce qu'il avait été valet de M. de Metternich, soutenait avec chaleur qu'on ne pouvait reconnaître les ordonnances: "Pourquoi donc, lui dis-je, monsieur?" Cette froide question glaça sa verve.

Arrivent les cinq députés commissaires. M. le général Sebastiani débute par sa phrase accoutumée: "Messieurs, c'est une grosse affaire." Ensuite il fait l'éloge de la haute modération de M. le duc de Mortemart; il parle des dangers de Paris, prononce quelques mots à la louange de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, et conclut à l'impossibilité de s'occuper des ordonnances. Moi et M. Hyde de Neuville, nous fûmes les seuls d'un avis contraire. J'obtins la parole: "M. le duc de Broglie nous a dit, messieurs, qu'il s'est promené dans les rues, et qu'il a vu partout des dispositions hostiles: je viens aussi de parcourir Paris, trois mille jeunes gens m'ont rapporté dans la cour de ce palais; vous avez pu entendre leurs cris: ont-ils soif de votre sang, ceux qui ont ainsi salué l'un de vos collègues? Ils ont crié *Vive la Charte!* j'ai répondu *Vive le roi!* ils n'ont témoigné aucune colère et sont venus me déposer sain et sauf au milieu de vous. Sont-ce là des symptômes si menaçans de l'opinion publique? Je soutiens, moi, que rien n'est perdu, que nous pouvons accepter les ordonnances. La question n'est pas de considérer s'il y a péril ou non, mais de garder les sermens que nous avons prêtés à ce roi dont nous tenons nos dignités, et plusieurs d'entre nous leur fortune. Sa Majesté, en retirant les ordonnances et en changeant son ministère, a fait tout ce qu'elle a dû; faisons à notre tour ce que nous devons. Comment! dans tout le cours de notre vie, il se présente un seul jour où nous sommes obligés de descendre sur le champ de bataille, et nous n'accepterions pas le combat! Donnons à la France l'exemple de l'honneur et de la loyauté; empêchons-la de tomber dans des combinaisons anarchiques, où sa paix, ses intérêts réels et sa liberté iraient se perdre: le péril s'évanouit quand on ose le regarder."

On ne me répondit point; on se hâta de lever la séance. Il y avait une impatience de parjure dans cette assemblée que poussait une peur intrépide; chacun voulait sauver sa guenille de vie, comme si le temps, n'allait pas, dès demain, nous arracher nos vieilles peaux, dont un juif bien avisé n'aurait pas donné une obole.

LES RÉPUBLICAINS.—LES ORLÉANISTES.—M. THIERS EST ENVOYÉ A NEUILLY.—CONVOCATION DES PAIRS CHEZ LE GRAND RÉFÉRENDAIRE; LA LETTRE M'ARRIVE TROP TARD.

Les trois partis commençaient à se dessiner et à agir les une contre les autres: les députés qui voulaient la monarchie par la branche aînée étaient les plus forts légalement; ils ralliaient à eux tout ce qui tenait à l'ordre; mais, moralement, ils étaient les plus faibles; ils hésitaient, ils ne se prononçaient pas: il devenait manifeste par la tergiversation de la cour, qu'ils tomberaient dans l'usurpation plutôt que de se voir engloutir dans la république.

Celle-ci fit afficher un placard qui disait:

"La France est libre. Elle n'accorde au gouvernement provisoire que le droit de la consulter, en attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections. Plus de royauté. Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire. Concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés. Liberté des cultes."

Ce placard résumait les seules choses justes dans l'opinion républicaine; une nouvelle assemblée de députés aurait décidé s'il était bon ou mauvais de céder au vœu, *plus de royauté*; chacun aurait plaidé sa cause, et l'élection d'un gouvernement quelconque par un congrès national eût eu le caractère de la légalité.

Sur une autre affiche républicaine du même jour, 30 juillet, on lisait en grosses lettres: "Plus de Bourbons.... Tout est là, grandeur, repos, prospérité publique, liberté."

Enfin parut une adresse à MM. les membres de la commission municipale composant un gouvernement provisoire; elle demandait: "Qu'aucune proclamation fût faite pour désigner un chef, lorsque la forme même du gouvernement ne pouvait être encore déterminée; que le gouvernement provisoire restât en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français pût être connu; toute autre mesure étant intempestive et coupable."

Cette adresse émanant des membres d'une commission nommée par un grand nombre de citoyens de divers arrondissemens de Paris, était signée par MM. Chevalier, président, Trélat, Teste, [illegible], Guinard, Hingray, Cauchois-Lemaire, etc.

Dans cette réunion populaire, on proposait de remettre par acclamation la présidence de la République à M. de Lafayette; on s'appuyait sur les principes que la chambre des représentans de 1815 avait proclamés en se séparant. Divers imprimeurs refusèrent de publier ces proclamations, disant que défense leur en était faite par M. le duc de Broglie. La république jetait par terre le trône de Charles X; elle craignait les inhibitions de M. de Broglie, lequel n'avait aucun caractère.

[illegible]

ni d'un *récépissé* de M. de Lafayette, il vint retrouver M. de Mortemart qui s'écria: "Vous m'avez sauvé plus que la vie, vous m'avez sauvé l'honneur."

La commission municipale fit une proclamation dans laquelle elle déclarait que *les crimes de son pouvoir* (de Charles X) *étaient finis* et que *le peuple aurait un gouvernement qui lui devrait* (au peuple) *son origine*: phrase ambiguë qu'on pouvait interpréter comme on voulait. MM. Laffite et Périer ne signèrent point cet acte. M. de Lafayette, alarmé un peu tard de l'idée de la royauté orléaniste, envoya M. Odilon Barrot à la chambre des députés annoncer que le peuple, auteur de la révolution de juillet, n'entendait pas la terminer par un simple changement de personnes, et que le sang versé valait bien quelques libertés. Il fut question d'une proclamation des députés afin d'inviter S. A. R. le duc d'Orléans à se rendre dans la capitale: après quelques communications avec l'Hôtel-de-Ville, ce projet de proclamation fut anéanti. On n'en tira pas moins au sort une députation de douze membres pour aller offrir au châtelain de Neuilly cette lieutenance générale qu'il n'avait pu trouver passage dans une proclamation.

Dans la soirée, M. le grand référendaire rassemble chez lui les pairs: sa lettre, soit négligence ou politique, m'arriva trop tard. Je me hâtai de courir au rendez-vous; on m'ouvrit la grille de l'allée de l'Observatoire; je traversai le jardin du Luxembourg: quand j'arrivai au palais, je n'y trouvai personne. Je refis le chemin des parterres les yeux attachés sur la lune. Je regrettais les mers et les montagnes, où elle m'était apparue, les forêts dans la cime desquelles, se dérobant elle-même en silence, elle avait l'air de me répéter la maxime d'Epicure: "Cache ta vie."

SAINT-CLOUD.—SCÈNE: M. LE DAUPHIN ET LE MARÉCHAL DE RAGUSE.

J'ai laissé les troupes royales, [illegible] rant sur Saint-Cloud. Les bourgeois de Chaillot et de Passy les attaquaient, tuèrent un capitaine de carabiniers, deux officiers, et blessèrent une dizaine de soldats. Le Motha, capitaine de la garde, fut frappé d'une balle par un enfant qu'il s'était plu à ménager. Le capitaine avait donné sa démission au moment des ordonnances; mais voyant qu'on se battait le 27, il rentra dans son corps pour partager les dangers de ses camarades. Jamais, à la gloire de la France, il n'y eut un plus beau combat dans les partis opposés entre la liberté et l'honneur.

Les enfans, intrépides, parce qu'ils ignorent le danger, ont joué un triste rôle dans les trois journées: à l'abri de leur faiblesse, ils tiraient à bout portant sur les officiers qui se seraient crus déshonorés en les repoussant. Les armes modernes mettent la mort à la disposition de la main la plus débile. Singes laids et effrontés, libertins avant d'avoir le pouvoir de l'être, cruels et pervers, ces petits héros des trois journées, se livraient à des assassinats avec tout l'abandon de l'innocence. Donnons, prenons garde, par des louanges imprudentes, de faire naître l'émulation du mal. Les enfans de Sparte allaient à la chasse aux Ilotes.

Monsieur le Dauphin reçut les soldats à la porte du village de Boulogne, dans le bois, puis il rentra à Saint-Cloud.

Saint-Cloud était gardé par les quatre compagnies des gardes du corps. Le bataillon des élèves de Saint-Cyr était arrivé: en rivalité et en contraste avec l'Ecole polytechnique, il avait embrassé la cause royale. Les troupes exténuées, qui revenaient d'un combat de trois jours, ne cessaient, par leurs blessures et leur délabrement, que de l'établissement aux domestiques titrés, dorés et repus qui mangeaient à la table du roi. On ne songea point à couper les lignes télégraphiques; passaient librement sur la route courriers, voyageurs, malles-postes, diligences, avec le drapeau tricolore qui insurgeait les villages en les traversant. Les embauchages par le moyen de l'argent et des femmes commencèrent. Les proclamations de la commune de Paris étaient colportées çà et là. Le roi et la cour ne se voulaient pas encore persuader qu'ils fussent en péril. Afin de prouver qu'ils méprisaient les gestes de quelques bourgeois mutinés, et qu'il n'y avait point de révolution, ils laissaient tout aller: le doigt de Dieu se voit dans tout cela.

A la tombée de la nuit du 30 juillet, à peu près à la même heure où la commission des députés partait pour Neuilly, un aide major fit annoncer aux troupes que les ordonnances étaient rapportées. Les soldats crièrent: Vive le roi! et reprirent leur gaîté au bivouac; mais cette annonce de l'aide-major, envoyée par le duc de Raguse, n'avait pas été communiquée au Dauphin, qui, grand amateur de discipline, entra en fureur. Le roi dit au maréchal: "Le Dauphin est mécontent; allez vous expliquer avec lui."

Le maréchal ne trouva point le Dauphin chez lui, et l'attendit dans la salle de billard avec le duc de Guiche et le duc de Ventadour, aide-de-camp du prince. Le Dauphin rentra, à l'aspect du maréchal, il rougit jusqu'aux yeux, traverse son antichambre avec ces grands pas singuliers, arrive à son salon, et dit au maréchal: "Entrez!" La porte se referme: un grand bruit se fait entendre; l'élévation des voix s'accroît; le duc de Ventadour, inquiet, ouvre la porte; le maréchal sort, poursuivi par le Dauphin, qui l'appelle double traître. "Rendez votre épée! rendez votre épée!" et, se jetant sur lui, il lui arrache son épée. L'aide-de-camp du maréchal, M. Delarue, se veut précipiter entre lui et le dauphin, il est retenu par M. de Montgascon; le prince s'efforce de briser l'épée du maréchal et se coupe les mains. Il crie: "A moi, gardes du corps! qu'on le saisisse!" Les gardes du corps accoururent; sans un mouvement de tête du maréchal, leurs baïonnettes l'auraient atteint au visage. Le duc de Raguse est conduit aux arrêts dans son appartement.

Le roi arrangea tant bien que mal cette affaire, d'autant plus déplorable que les acteurs n'inspiraient pas un grand intérêt. Lorsque le fils du Balafré occit Saint-Pol, maréchal de la Ligue, on reconnut dans ce coup d'épée la fierté et le sang des Guises; mais quand monsieur le dauphin, plus puissant seigneur qu'un prince de Lorraine, aurait pourfendu le maréchal Marmont, qu'est-ce que cela eût fait? Si le maréchal eût tué monsieur le dauphin, c'eût été seulement un peu plus singulier. On verrait passer dans la rue César, descendant de Vénus, et Brutus, arrière-neveu de Junius, qu'on ne les regarderait pas. Rien n'est grand aujourd'hui, parce que rien n'est haut.

Voilà comme se dépensait à Saint-Cloud la dernière heure de la monarchie: cette pâle monarchie, défigurée et sanglante, ressemblait au portrait que nous fait d'Urfé d'un grand personnage expirant: "Il avait les yeux hâves et enfoncés; la mâchoire inférieure couverte seulement d'un peu de peau, paraissait s'être retirée; la barbe hérissée, le teint jaune, les regards lents, les souffles abattus. De sa bouche il ne sortait déjà plus de paroles humaines, mais des oracles."

CHATEAUBRIAND.
(*A continuer*).

Décédée à 7 1/2 heures, P. M. Mlle MARIE ANGELA DELERY, âgée de 25 ans.—Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures 1/2 P. M. Le convoi partira du domicile de son père, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts.

Décédée hier soir à 10 heures 1/2, dans sa 83ème. année, dame CHEVALIER DE MORAN, née Delery Des Ilets.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures. Son convoi se mettra en marche de [illegible], rue Conti [illegible], entre Royale et Bourbon.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 7 mai 1850.

Les avis du Canada n'ont produit aucun effet sur notre marché, et les ventes de la journée ont été de 3,000 balles aux anciens prix.

Les sucres et les mélasses sont calmes; les cours sont les mêmes.

1,800 barils de farine ont été fait aux anciens prix. Le maïs baisse; 5,000 sacs ont été vendus de 61 à 68 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié—Mess porc, $10—Prime, $8 le baril. La graisse vaut 7 cts la livre, première qualité.

Le whiskey se vend 20 à 21 1/2 cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est nominal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Orleans, Bogart, pr Liverpool. [illegible]

—ARRIVES.—

[illegible] Barque N H Wolfe, [illegible], de New-York. Brick Gulnare, [illegible], de Wilmington. Goëlette Louisiana, [illegible], de Pensacola.

[illegible]

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

America, pour Boston [illegible]

[illegible]

O. Talamon, 44, rue de Chartres. L'attention [illegible] est appelée sur la vente à l'encan de son stock de marchandises sèches françaises qui aura lieu lundi 14 mai 1850.
4mai—10t. O. TALAMON.

P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC. 8 mai. Bureau, No. 174, rue Royale.

Consulat d'Autriche. Le sieur GEORGE DE RIGO, natif de Cittanova, en Istrie, est invité à venir recevoir des documents qui l'intéressent, chez J. H. EIMER, Exchange Place.

Consulat d'Autriche. Le sieur GIACOMO KOVICH BUNOVICH, natif de Macarsca, en Dalmatie, pourra apprendre des nouvelles intéressantes pour lui, en s'adressant à J. H. EIMER, Exchange Place. 7mai—

PERDU un certificat de cinq actions de la Banque de Cité, [illegible]. Le public est prévenu qu'une application a été faite à la Banque de Cité pour obtenir un nouveau certificat.

PENSION ET RESTAURANT A la Baie St-Louis. Tenu par François Masse. [illegible]

BUREAU DE L'EXECUTIF. Bâton-Rouge, 2 mai 1850.
ATTENDU que John B. Layet s'est adressé à moi pour faire canceller les bons de Paul B. Layet, ex-encanteur, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, savoir: [illegible]
Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées [illegible] au bureau du secrétaire d'Etat [illegible].
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat à Bâton-Rouge, le 3 mai 1850, soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.
JOSEPH WALKER.
Par le gouverneur, CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 8mai—30f

CHANDELLES de l'Etoile—200 caisses en débarquement et J. H. Niles, et à vendre par SECOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas. 8 mai

HUILE DE GRAISSE—25 barils No 1, extra, en magasin et à vendre par SECOMB & VOORHIES, 14, rue Tchoupitoulas. 8 mai

Coton Osnaburg et Cotonade. 25 balles 7/8 osnaburg [illegible]; 20 caisses 7/8 cotonnades [illegible]. Venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 60, Gravier. 8 mai

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 8 mai

EN magasin et à vendre par les soussignés: 100 paniers champagne: Belle Créole et Cie; [illegible] caisses vin St. Julien Médoc; 100 do Cote Rotie; 100 do vermicelle et macaroni; 10 do eau verte stomachique, J. Piquet; 20 do absynthe. PAUL JUGE FILS & CO. 27, rue St Louis. 8mai

MADERE ET PORTO—100 barils imitation madère; 100 barils imitation Porto, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis. 8mai

VINS, BOUCHONS, COGNAC—10 barriques vieux Médoc Pauillac; [illegible] barriques vieux Médoc St. Estèphe; 10 do de St. Emilion; 100 do vin de [illegible]; 10, 1/2 et 1/4 pipes cognac A. Camus; 20 balles de 30 milles bouchons, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis. 8mai

Vins ordinaires. EN débarquement du navire Jas. Pennel, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge. 20 do vin blanc. A vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale. 3 mai

Bouteilles vides de Bordeaux. EN débarquement du navire Pennell [illegible] bouteilles vides. A vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 102, rue Royale. 3 mai

CORNUES en verre de toute grandeur. Récipients à double tubulure. Allonge. Tubes en verre. Ballons de toute sorte. Alambics en verre, &c., en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, enc. Natchez et Tchoupitoulas.

COGNAC.—300 futailles des marques bien connues, [illegible] Dans les magasins de la douane, et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 25avril

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE—3,000 livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de manière à pouvoir être transportées facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 25 avril

VINS EN CAISSES—300 caisses vin Haut Talence, St-Emilion, St Julien, [illegible], Branne Mouton, [illegible] par J. & J. TARDOS, No 31, Vieille Levée. 25avril

VINS EN BARRIQUE—125 barriques Haut Talence, Margaux Médoc, St-Julien Médoc, Montferrand, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 25avril

VINS DE CHAMPAGNE—600 paniers vin de champagne Hippolyte Dinet, à Epernay, Paul & Co, à Reims, première et seconde qualité en grandes et petites bouteilles, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 25avril

SAVON DE BOSTON—50 caisses de la marque Jackson extra No 1, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 12 avril

VINAIGRE DE VIN BLANC—50 barils de nouvelle importation, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 13avril

TRUFFES DU PERIGORD—200 demi boites de la nouvelle récolte, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 13 avril

BOUCHONS POINTUS SURFINS—[illegible] bouchons vendables pour la bière, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 12 avril

SADAISONS ASSORTIES—100 caisses câpres, olives, cornichons et variantes. 10 caisses anchois à la sauce. 10 caisses [illegible], à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane. 12 avril

Marchandises de Printemps. RECU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et de New-York, à vendre par les soussignés: Tulles damassés noirs pour mantelets, [illegible]

[illegible] L. BLANCHARD [illegible]

Bureau de la Compagnie du Canal [illegible]. G. MAY, Secrétaire.

Avantageux à l'amiable. LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans, désire vendre TROIS MAISONS, dont deux se trouvent situées rue St-Pierre, entre Bourgogne et Dauphine, [illegible]. Les maisons sont de quatre appartements, cuisine dans la cour, water-works, &c., et sont assurées jusqu'au mois d'avril 1851. L'autre maison est située à l'encoignure des rues Dauphine et St-Anne, cuisine haute, water-works et cette propriété est également assurée jusqu'au mois d'avril 1851. Les personnes qui désireraient les visiter peuvent le faire en s'adressant à M. Philippe Avegno, et celles qui désirent les acheter, peuvent se présenter avant le 15 du courant au soussigné. EUGENE DEMARCHI, 55. 7 mai—7

LIQUIDATION.
LA société existant sous la raison de commerce TIBLIER frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, [illegible]
N. B. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.
M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, [illegible]. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. 4 mai—3m

A VENDRE—2,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 62 rue Bienville. 7 mai

UNE femme pouvant donner de bonnes références, trouvera de l'emploi pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser rue des Remparts, No 51. 7mai—3

AVIS—Les créanciers de la maison MARRE & MOLAISON, de Ouest Bâton-Rouge, sont priés, vu le décès de M. Th. Molaison, d'adresser leurs comptes assermentés à M. Alfred Marre à Bâton Rouge, chargé de liquider les affaires de la société, dans les dix jours du présent avis. 7 mai—10f v&c

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Callender, venant du Havre. 50 caisses absinthe de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale; 16 caisses kirsch de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale. J N CURIEN, 32 rue Dumaine. 7mai

SALSEPAREILLE—30 balles en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 27, Commune. 7mai

[illegible]—856, en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 27, Commune. 7mai

SAUCISSONS—Reçu par le steamer Constitution, 5 caisses saucissons St Louis, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO, 25, rue Natchez. 7 mai

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers de 6 et 12 bouteilles véritable guignolet d'Angers, en débarquement du navire James Pennel, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 98 rue St-Louis. 7 mai—6

SARDINES A L'HUILE—500 demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue, [illegible], à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 98 rue St-Louis. 7 mai—6

EN débarquement du navire James Pennel, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge, [illegible] quarts de pipe eau-de-vie Ph. Godard. A vendre par EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, rue St. Louis. 6mai

CHAUX—600 barils de Thomaston, en déchargement et à vendre par THS BLOIS, 91, rue des Magasins. 6mai

CIMENT—300 barils Rosendale et ciment hydraulique, des meilleures marques, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par THS BLOIS, 91, rue des Magasins. 6mai

PLATRE DE PARIS—300 barils Worthington et Newark, à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins. 6mai

BRIQUES A FEU—20,000 briques à feu, [illegible], à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins.

SUCRE—70 caisses sucre blanc et jaune de la Havane en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

CIGARES—800 milliers cigares de la Havane de toutes dénominations et marques, d'importation directe, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

INDIGO—5 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, Rue Front.

CHEMINEES—5 cheminées en marbre venant de Gênes, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

EN débarquement du navire Emma, [illegible], et à vendre par les soussignés: 40 barriques vin rouge bon pour famille. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité. 25 avril

INCESSAMMENT attendu par les navires James Pennell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 45 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaire pour famille. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité.

PERDU un certificat de deux actions de la Banque de Cité, No 263, [illegible] en faveur de A. Sompeyrac. Le public est prévenu que le soussigné a fait application à la banque pour obtenir un nouveau certificat. A. SOMPEYRAC.

GENIEVRE DE HOLLANDE. LE soussigné, seul importeur de la marque [illegible], offre à vendre 60 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lot à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT, 55, rue Commune.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES. NOUVEAU PROCEDE Au moyen duquel on peut obtenir des eaux supérieures à celles que l'on a fabriquées jusqu'à ce jour. [illegible] L. PINAC, Pharmacien, Encoignure Dauphine et d'Orléans. 4 mai

Pour la santé des Enfants en bas-age. SIROP DE DENTITION ANTI-CONVULSIF. Du Docteur DELABARRE. L'application de ce Sirop sur les gencives des enfans qui souffrent pour faire leurs dents, les calme immédiatement, facilite la sortie de ces organes et par conséquent les préserve des convulsions. [illegible] L. PINAC, Pharmacien, Encoignure Dauphine et d'Orléans. 4mai

[illegible] C. YALE Jr & Co. [illegible]

SOCIEDAD ISLEÑA DE BENEFICENCIA MUTUA. Los Socios se reunirán en Asamblea General, el jueves 9 del corriente, a las 4 en punto de la tarde, en la Sala de Orleans, entre las calles Real y Borbón. Esta convocación es a consecuencia de no haberse efectuado la Asamblea citada para el sábado 4 del corriente, por lo que previenen nuestros reglamentos, en el artículo 2do sección 6a. Nueva Orleans, 7 de Mayo de 1850. De orden del Presidente, [illegible], Secretario Tesorero. 7mai—3f

$ 1,000 de Récompense. UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira un témoignage [illegible]. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. J. M. LAPEYRE, Président de la Compagnie d'Assurance d'Orléans. JOHN PEMBERTON, Président de la Compagnie [illegible]. Agents du General Mutual Insurance Company. 6 mai—6f

AVIS—[illegible]

ON demande un jeune homme parlant anglais et français pour être employé dans une grocerie. S'adresser au bureau de ce journal. 6mai—3f

ON demande une ancienne [illegible] créole ou française, pour être bonne à l'enfant, s'adresser au No 95 rue Dumaine. 6mai—3f

FASHIONABLE STORE. Encoignure St-Charles et Commune. J. DUCOURNAU prévient ses amis et le public que son départ pour France est fixé au 10 courant; il est prêt à recevoir tous les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU.
N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont notifiées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recevoir [illegible]. J. DUCOURNAU, Encoignure St-Charles et Commune. 6mai

Marchandises sèches pour clore une consignation. LES consignés, désirant clore immédiatement leur stock de maison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur actuelle. [illegible] M. R. HAGGERTY BRO., 56, rue Canal. 6mai—3f

EN débarquement du navire James Pennell, venant de Bordeaux, 4 barriques vin rouge La Mission c. c., 50 do do Queyries c. c., Aussi dans les magasins de la Douane, 15 barriques vin blanc, 16 demi-barriques do, 20 barriques vin rouge. A vendre par A. & Z. CAVELIER. 4 mai—3f

BON MARCHE! LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus défiant concurrence: [illegible] F. Y. COMER & CO., No 65 Chartres, Encoignure Bienville. 6 mai

Grande réduction de prix sur les Marchandises. D. H. HOLMES, sur le point de partir pour l'Europe, offre à vendre son stock entier de marchandises à une réduction de 25 à 30 p. 0/0 sur ses anciens prix: [illegible] D. H. HOLMES, 114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

CIGARES de la Havane—150,000 en magasin et à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune.
CIGARES de la Havane—44,000 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
TABAC de la Havane—15 balles, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
RIZ de la Caroline—[illegible], à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
VINS—200 barils Xérès et Madère, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
CACAO de Guayaquil et de Para—35 sacs, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
PIERRES A FILTRER—20, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
CIGARETTES—15 caisses de la Havane, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
CHARBON pulvérisé pour distillerie—4 boucauts à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai
TABAC à chiquer de Littlefield—[illegible] barils, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune. 4mai

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, et à vendre par B. MORNIO, Jr., 24, rue Gravier. 4 mai

PROFESSEUR DEMANDE. ON demande pour une famille respectable, résidant à la côte, à environ 60 milles de la ville, un professeur [illegible] français, anglais, (principalement cette dernière langue) le dessin et la musique. [illegible]

[illegible]

BUREAU DE L'EXECUTIF. BATON-ROUGE, 1er mai 1850.
EN vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour disposer de certaines propriétés publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 21 mars 1850, Moi, JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane ferai offrir en vente publique, à la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 16 mai 1850, à midi:
PAR HENRY W. PALFREY, Encanteur.
Vingt six lots de terre formant une partie de l'îlet désigné sous le nom de Maison d'Etat et borné par les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent [illegible].
Conditions de la vente. [illegible]
JOSEPH WALKER, Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans à Carrollton. Nouvelle-Orléans, 23 avril 1850. AVIS—Le dividende suivant sera payé, à partir du 1er mai prochain, aux actionnaires de cette institution ou à leurs fondés de pouvoirs, à savoir: [illegible] Ceci émet une distribution des effets en caisse, faite en réduction du capital, les actionnaires en venant obtenir leur dividende, sont priés de se munir de leurs certificats d'actions, afin que ce paiement y soit inscrit. Par ordre de la Direction. CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

BANQUE DE CITE. Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850. AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y déposent qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, [illegible] rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires. CONFORMEMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, [illegible] S. J. PALFREY, Caissier.

[illegible]

COLLEGE ST-VINCENT, CAP GIRARDEAU, Missouri. [illegible] 27 av—7

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE, 26, Rue du Camp. [illegible] vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 26. [illegible] Ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne. PLUSIEURS appartements à louer à MANDEVILLE. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles. [illegible] S'adresser à M. J. MERIC, vieux Bassin, Nlle-Orléans. 27av—1t

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN, PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M., à son cabinet, rue des Remparts. [illegible]

A vendre pour cause de départ. [illegible] 27 avril—15

LES consignés sont agents de la briqueterie de Madame Colomb, [illegible] E. & A. SOULIE, 96 rue Bienville. 8 avril

AVIS—Un Monsieur qui réside dans cette ville depuis longtemps [illegible] à la poste. 17av—18

NOTICE—[illegible] devient associé dans notre maison à partir de ce jour. Les affaires seront continuées sous la raison sociale de P. & E. Reilly & Co. 13 avril—1m P. & E. REILLY.

THOMAS G. PAYAN & Co., 10, rue du Canal, 10, Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE LITTELL & PAYAN, 311, rue Broad, au premier, Newark, N. J. 24 avril—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. A. LANAUZE & CO., IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE, ONT transporté leur magasin au No. 30, Vieille-Levée, coin St-Louis et Canal.

[illegible] LE soussigné vient de recevoir un assortiment de toiles [illegible] D. H. HOLMES, 134, Canal, entre Bourbon et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS [illegible] G. W. DUNBAR, rue de la Douane.

[illegible]

20,000 [illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.
Jeudi, 9 Mai 1850,
LE PROPHETE,
Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.
On commencera à 6 3/4 heures.

Théatre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.
MERCREDI SOIR, 8 MAI 1850.
MY WIFE'S OUT—Comédie.
Suivi d'un grand divertissement par TOUS LES PREMIERS DANSEURS.
Suivi de LAST MAN—Comédie.
Le spectacle sera terminé par JENNY LIND, Comédie mêlée de couplets.
Premières loges et parquets 75 cents. Secondes loges 50 cents. Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

THEATRE ST-CHARLES.
GRANDE FETE MAGIQUE. AUJOURD'HUI 8 MAI.
Bénéfice de Mme MACALISTER.
Changement de Spectacle.
Les Mystères d'un Palais Enchanté, en deux rêves;—Les Plumes visibles et invisibles;—Le Panier de Fleurs merveilleux;—Comment on prouve que le blanc est noir;—L'Argent danseur,—Le Printemps et l'Automne;—12 Mouchoirs aériens;—Les Bals de l'Indoustan;—Le Dictionnaire espagnol;—L'Horloge enchantée;—La Cloche de Lucifer et la Suspension aérienne de Mme Macalister.
Le Spectacle commencera à 8 heures.
Les Bureaux seront ouverts de 10 h à 3 heures. Galeries et Parquets, 75 cts.—2me Loges, 50 cts,—Parterres, 25 cts.—3me Galerie, 20 cts.

LYCEUM HALL.
GRAND CONCERT D'ADIEU.
Dernier Concert de M. STRAKOSCH.
Vendredi Soir, 10 Mai 1850.
Le grand compositeur WALLACE paraîtra pour la dernière fois à la Nouvelle Orléans. Au nombre des morceaux indiqués sur le programme, il jouera la Cracovienne et le Rêve, morceaux de sa composition.
Mme CASINI chantera le bel air d'Ernani, de Verdi, et un air de bravoure de Sardanapale, opéra de Strakosch.
STRAKOSCH jouera les morceaux suivants, de sa composition: La Fille du Régiment, Magic Bell, et une fantaisie sur un air national de Zampa.
Le Concert sera terminé par l'ouverture de Zampa, d'Hérold, exécutée par Seize pianistes distingués, Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, et MM. Wallace & Strakosch.
PROGRAMME.
1RE PARTIE.
1—Grande Fantaisie sur les airs favoris de la Fille du Régiment, de Donizetti, composée et exécutée par Strakosch.
2—Romance de Guillaume Tell, Rossini, par Mme Casini.
3—La Cracovienne, grande fantaisie composée et exécutée par M W. Wallace.
4—Grand Air de Bravoure de Sardanapale, opéra de Strakosch, chanté par Mme Casini.
5—A la demande générale: Grand Duo pour deux pianos, sur un air favori de l'Eclair, composé par Wallace et exécuté par l'Auteur et Strakosch.
2ME PARTIE
1—LE REVE, Nocturne suivi d'une grande valse de concerts, composés et exécutés par Wallace.
2—Grand Air d'Ernani, par Verdi: Mme Casini.
3—Magic Bell, Rêverie sentimentale, suivie d'une grande fantaisie de Bravoure, composée et exécutée par Strakosch.
4—Grande ouverture de Zampa, exécutée par seize pianistes, amateurs et artistes distingués de la Nouvelle-Orléans.
Billets: $1—A vendre aux endroits ordinaires.
Le Public est invité à prendre les billets à l'avance afin d'éviter la confusion à la porte.
Le Concert commencera à 8 heures.
M. Meyo ayant acheté l'Edition de Sea Serpent, polka de Strakosch, annonce qu'elle sera en vente sous peu à son magasin, No 5, rue du Camp.

JARDIN WASHINGTON,
Plantation McCarty 174 et 175, rue Levée, 3me Municipalité.
LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront de beaux ombrages des rafraîchissemens de tous genres [illegible] soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de cet endroit le rendez vous de la bonne société de la ville.
Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à deux ilets du jardin.
Prix d'entrée—10 cents. 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE, Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les dimanches, mardis et jeudis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possibles. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 26 oct

WHITE-HALL
No. 44, RUE ST-LOUIS.
SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.
NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la Bar seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus strict décorum et nous tacherons d'en faire un lieu de réunion agréable pour les amateurs de nos soirées d'hiver.
Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon est richement décoré, splendidement éclairé [illegible]. 24 nov S. VIOSCA & Co.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU LAC. LES actionnaires sont prévenus que l'élection du premier bureau de direction à la dite Compagnie aura lieu conformément à la Charte, jeudi prochain 9 mai, de dix heures A. M. à 3 heures P M au bureau de A. C. AINSWORTH, N. P. 8mai 94, rue du Camp.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans, le 29 avril 1850. A UNE élection tenue le 29 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante:
J. M. Lapeyre; James Reed; Geo Urquhart; Wm Vogel; L. Millaudon; J. P. Benjamin; J. P. M. Rousse; J. Tuyes, R. Rochereau.
Et à une assemblée spéciale de la direction tenue ce jour, M. J M Lapeyre, a été unanimement réélu Président. 1er mai—3f J. TUYES, secrétaire.

HORATIO DAVIS, Notaire Public, rue St-Charles, Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE, AVOCAT, A son Bureau 88, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 26 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste. 24 juil—1a

D. MORNIO Jr., Marchand Commissionnaire et importeur de Cigares, Tabac et Café de la Havane, Rue Gravier, No. 24. 6 avril

V. TARDE, Courtier. VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises Et PRETS D'ARGENT. 125, rue Conti, entre Bourgogne et Rampart.

LES PLUS JOLIS MANTELETS [illegible] encoignure Canal et Bourbon, 104. 2 mai

[illegible] Libraire, Relieur, Papetier, [illegible] Chartres, No 133. [illegible]

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANÇAIS. M. R. HAGGERTY & Bro. No 56, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des [illegible]